

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

BILAN DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLPDMA 2022-2026

I/ MODALITÉS DE LA CONSULTATION

Le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2018-2020 a été mis à disposition du public du 16 mai au 7 juin, soit pour une durée de trois semaines.

Pendant cette période, le public a pu consulter le dossier et formuler ses observations

- sur le site web de la Métropole à l'adresse jeparticipe.metropolegrandnancy.fr
- à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable du Grand Nancy, 22-24 viaduc Kennedy - Esplanade Philippe Seguin à Nancy, pendant les heures d'ouverture au public (les lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30).
Un dossier était disponible à l'accueil ainsi qu'un registre d'expression.

Un avis de consultation a été publié sur la page d'accueil du site internet de la Métropole du Grand Nancy, le site internet de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable et sur les réseaux sociaux de la Métropole du Grand Nancy (Facebook, Twitter et Instagram). L'information des habitants sur la démarche a également été relayé dans la presse.



CONSULTATION PUBLIQUE
16 mai > 7 juin 2022



II/ BILAN QUANTITATIF

Nombre de contributions sur la plateforme jeparticipe.metropolegrandnancy.fr	Nombre de commentaires sur les réseaux sociaux	Nombre d'observations sur le registre mis à disposition à la MHDD	Nombre de mails reçus
44	216	2	1

Il convient d'ajouter à ce bilan la contribution du conseil de développement durable du Grand Nancy réalisée en mars, dont les éléments sont repris dans la synthèse.

III/ BILAN QUALITATIF *(Tous dispositifs confondus)*

Thèmes les plus discutés :

- > **Compostage partagé et individuel**
- > **Consigne des emballages et achat en vrac**
- > **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Thèmes discutés hors champ de la prévention des déchets :

- Collecte : organiser des collectes de biodéchets, plus de collectes des ordures ménagères et des emballages, collecte des encombrants.
- Tri des déchets : plus de points tri, plus d'écosacs.
- Financement incitatif.
- Propreté / cadre de vie : les rues sont sales, besoin de cendriers, organiser des nettoyages citoyens.

IV/ SYNTHÈSE *(dans le champ d'intervention du PLPDMA)*

A/ Projets recueillant l'adhésion de la population

- > Lutte contre le gaspillage alimentaire
- > Promotion du compostage, et notamment du compostage partagé
- > Développement de ressourceries/recycleries
- > Développement de la consigne
- > Défi zéro déchet
- > Quartier zéro déchet
- > Promotion des applications

B/ Projets recueillant un avis citoyen partagé ou défavorable

Aucun avis partagé ou défavorable n'a été émis sur les actions du projet de PLPDMA.

C/ Actions nouvelles, modifications proposées par les citoyens et réponses proposées par la Métropole

- Lutte contre le gaspillage alimentaire :

- **Arrêter de vendre plus cher au litre ou au kg des produits en quantités moindres**

Cette proposition dépend de pratiques commerciales indépendantes de la volonté de la Métropole.

Pas de modification des actions

- **Promouvoir le don des invendus des marchés**

Modification apportée :

Création d'une action [Axe 1, action 11] : lutter contre le gaspillage alimentaire des marchés

- Biodéchets :

▪ Créer des points de collecte de sapins de Noël

Action concernée :

[Axe 2, action 4] Valoriser les déchets de branchages en facilitant leur broyage

Certaines communes organisent déjà des collectes de sapins de Noël. Leur travail sera valorisé et pris en compte dans le but d'étendre cette dans la réflexion menée dans cette action.

Prise en compte de la demande, pas de modification de l'action

▪ Permettre aux sites de compostage partagé d'avoir accès au service de broyage pour être autonome en matière sèche

Action concernée :

[Axe 2, action 4] Valoriser les déchets de branchages en facilitant leur broyage

La demande est prise en compte et sera incluse dans la réflexion menée dans le cadre de cette action.

Prise en compte de la demande, pas de modification de l'action

▪ S'appuyer sur les guides composteurs pour animer le réseau des référents de site

Action concernée :

[Axe 2, action 2] Sous-action : animer le réseau des référents de site

Le réseau des guides composteurs sera sollicité pour animer le réseau des référents de site.

Modifications apportées :

Ajout du réseau des guides composteurs dans les partenaires potentiels

▪ Transformer la sous-action « former des guides composteurs » en action et créer une action « soutenir la création d'un réseau de guides-composteurs »

Action concernée :

[Axe 2, action 3] Sous-action : former des guides composteurs

Les guides composteurs agissent dans tous les domaines du compostage et du jardinage pauvre en déchet et pas uniquement sur le compostage individuel.

Modifications apportées :

Transformation de la sous-action : former des guides composteurs en [Axe 2, action 8]

Former des guides composteurs et animer le réseau des guides composteurs

- **Relayer les actions nationales portées par le Réseau Compost Citoyen auprès des responsables des sites de compostage partagé**

Action concernée :

[Axe 2, action 6] Valoriser l'éco-exemplarité du Grand Nancy en intégrant le Réseau Compost Citoyen Grand-Est

La Métropole valorise déjà les actions du RCC auprès des usagers, notamment la semaine du compostage et propose de l'inscrire au PLPDMA.

Modification apportée :

Inscrire le relais des actions portées par le RCC auprès des usagers dans l'action 6 de l'axe 2

- **Aider les sites de compostage partagé à trouver des débouchés au compost**

Le compost fabriqué sur un site de compostage partagé doit être utilisé sur le lieu de production et/ou par les utilisateurs du site (norme NF U 44-051). La Métropole met tout en œuvre lors de la conception des projets de sites de compostage pour faire en sorte que le site soit autonome sur ce sujet.

Pas de modification des actions

- **Former les référents de site de compostage partagé selon la charte ADEME**

Action concernée :

[Axe 2, action 2] Continuer à développer le compostage partagé

Former les référents de site de compostage selon le référentiel de l'ADEME implique qu'ils doivent consacrer une journée complète à cette formation. La Métropole arrive à condenser cette formation en une demie journée, ce qui est le compromis trouvé pour que les référents soient formés tout en ne leur imposant pas une formation trop longue.

Pas de modification de l'action

- **Aider les référents à assurer un suivi correct de leur site, notamment par la tenue d'un cahier de suivi et la rédaction d'un bilan annuel, installer un panneau « ici nous compostons » avec une courte présentation du site et un espace pour mettre de l'information**

Action concernée :

[Axe 2, action 2] Continuer à développer le compostage partagé

Les panneaux d'information déjà disposés sur les sites de compostage vont être refaits pour faciliter l'échange d'informations entre participants mais il n'est pas prévu de fournir un cahier de suivi sauf demande des référents.

Prise en compte de la demande, pas d'inscription au PLPDMA

- **Créer une cartographie des sites de compostage partagé avec le niveau des capacités de chaque site ainsi que le contact de l'association ou de la personne responsable**

Action concernée :

[Axe 2, action 2] Continuer à développer le compostage partagé

Les sites de compostage partagé sont très souvent installés sur domaine privé et ne sont pas accessibles au public extérieur. Le risque est de faire saturer ses sites par des utilisateurs inconnus des référents. Concernant les sites sur domaine public, il est préférable de faciliter la communication sur le site via l'affichage (voir point précédent).

Pas de modification de l'action

- **Remplacer « permettre aux professionnels de la restauration collective de composter leurs biodéchets » par « accompagner les professionnels de la restauration collective au compostage de leurs biodéchets »**

Action concernée :

[Axe 2, action 5] Permettre aux professionnels de la restauration collective de composter leurs biodéchets

Modification apportée :

Transformation de l'action en « accompagner les professionnels de la restauration collective au compostage de leurs biodéchets »

- Réemploi, réutilisation :

- **Faire une collecte régulière de matériel en bon état pour réemploi ou réutilisation pour les donner à des entreprises et associations**

Des outils existent déjà pour donner des objets en bon état et l'objectif de l'axe 3 est de valoriser l'existant et de permettre à de nouvelles activités de se créer.

Pas de modification des actions

- **Changer les appellations recycleries/ressourceries et rebaptiser les déchetteries « points d'apport seconde vie » pour rendre les concepts plus attractifs**

Le terme de déchetterie est utilisé nationalement. Changer son nom risque d'égarer les utilisateurs. Concernant les ressourceries et recycleries, la dénomination des activités dépend des structures qui vont ou se sont engagées sur le sujet.

Pas de modification des actions

- **Permettre l'échange d'outils et de services entre les habitants, le partage de matériel**

La Métropole prévoit une action faisant la promotion des outils de dons et va l'élargir aux outils de prêts et de location. Il est proposé d'ajouter une action permettant de soutenir des associations souhaitant travailler sur ces questions.

Modifications apportées :

La sous-action : promouvoir les outils permettant le don d'objets [Axe 3, action 2], devient « promouvoir les outils permettant le don, le prêt et la location d'objets ».

Création d'une sous-action dans l'action 2 de l'axe 3 : Soutenir les associations permettant de louer/prêter du matériel.

- **Implantation d'arbres à troc et/ou livres**

Soutien en promouvant les initiatives et en les recensant

Modification apportée :

*Création de [Axe 3, action 5] Soutenir l'implantation d'arbres à livres et/ou troc
Intégration dans carto annuaire du réemploi*

- **Communiquer sur les bonnes pratiques d'entretien des équipements**

Action concernée :

[Axe 3, action 1] Sous-action : communiquer sur les indices de durabilité et de réparabilité

Les bonnes pratiques d'entretien peuvent être incluses dans cette action.

Modification apportée :

Changement de l'action en « communiquer sur les indices de durabilité et de réparabilité et les bonnes pratiques d'entretien des équipements »

- **Organiser des bourses d'échanges ou de dons de matériel scolaire en fin d'année**

Action concernée :

[Axe 3, action 2] Sous-action : développer l'organisation de zones de gratuité

Les modalités d'organisation d'un événement permettant de donner du matériel scolaire peuvent être incluses dans l'action permettant de développer les zones de gratuité.

Pas de modification de l'action

- **Réduction des emballages :**

- **Interdire les suremballages des aliments, fermer tous les fast-food qui génèrent des tas de déchets, mettre un indice " impact environnement " sur les produits pour sensibiliser les acheteurs et les guider, interdire les livraisons de repas qui génèrent des tonnes d'emballage, interdire les sachets plastiques sur les marchés**

La Métropole n'est pas en mesure de mettre ces propositions qui dépendent de l'État.

Pas de modification des actions

- **Créer une carte de fidélité pour les clients achetant en vrac, soutenir les acheteurs et créer et distribuer des sacs à pain en tissu issu de récupération**

Action concernée :

[Axe 4, action 2] Communiquer sur la possibilité d'emmener ses contenants chez les commerçants

Ces propositions pourront faire parties du déroulé de l'action et des propositions faites aux commerçants pour favoriser le recours à l'achat en vrac.

Modification apportée :

Changement du titre de l'action en « favoriser l'achat en vrac chez les commerçants »

- **Prévoir des sachets de tailles différentes dans les magasins vendant en vrac**

Cette proposition dépend de pratiques commerciales indépendantes de la volonté de la Métropole.

Pas de modification des actions

- **Écoconsommation :**

- **Poser des stop pub sur les boîtes aux lettres**

Action concernée :

[Axe 6, action 7] Réduire les imprimés publicitaires en expérimentant le Oui Pub

Le Grand Nancy proposait déjà des autocollants Stop Pub dans son précédent Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et a été retenu dans le cadre de l'expérimentation Oui Pub organisée par le Ministère de la Transition Écologique.

Pas de modification de l'action.

- **Élargir les animations scolaires aux moments hors temps scolaires (périscolaire, centre de loisirs) et aux entreprises**

Actions concernées :

[Axe 1, action 5] Organiser des animations scolaires sur le gaspillage alimentaire

[Axe 2, action 7] Organiser des animations scolaires sur la gestion des biodéchets

La Métropole agit auprès des enfants et des adultes avec des animations différenciées. Des animations sont déjà organisées sur les temps hors scolaires à la demande.

Modifications apportées :

Changement du nom des actions et changement des descriptifs pour évoquer les temps hors écoles

Ajout du partenaire « centres de loisirs »

- **Analyser la composition des déchets en quantité et en dangerosité**

Action concernée :

[Axe 6, action 9] Étudier le contenu de nos poubelles

Des caractérisations des poubelles sont déjà régulièrement effectuées. Une action a donc déjà été inscrite au PLPDMA pour valoriser ce travail. Le procédé utilisé est normé par l'ADEME et inclut déjà de quantifier les déchets dangereux.

Pas de modification apportée

- **Approfondir le contenu des ateliers do it yourself**

Action concernée :

[Axe 4, action 4] Pérenniser les ateliers do it yourself des ambassadeurs de la prévention et du tri

Le contenu s'adapte déjà au contexte de l'atelier. Il peut donc être approfondi en fonction des besoins exprimés par les publics et les organisateurs.

Pas de modification de l'action

- **Associer les associations de vie de quartier à la communication concernant les décisions et projets mis en œuvre concernant la gestion des déchets**

Les associations de quartier sont déjà des partenaires importants pour beaucoup de projets liés à la prévention des déchets. Elles sont par exemple des acteurs essentiels lors de l'installation de composteurs partagés dans des lieux publics. Dans le PLPDMA, elles seront toujours des interlocuteurs privilégiés, notamment pour l'action d'animation d'une démarche de réduction des déchets à l'échelle d'un quartier.

Pas de modification des actions

- **Montrer les économies générées par un bon geste (ex : location vs achat)**

La Métropole met en avant les éco-gestes pouvant être réalisées dans ses publications, notamment dans l'Écho du Tri.

Modification apportée :

[Axe 6, action 10] Communiquer de l'information incitative : ajout d'objectifs de communication des avantages des éco-gestes dans l'action.

- **Organiser des appels à idées auprès des usagers**

Actions concernées :

[Axe 1, action 7] Faire émerger des initiatives locales de transformation de produits alimentaires écartés des circuits de production et de distribution

[Axe 1, action 8] Faire émerger une initiative locale de récupération des produits de boulangerie invendus

[Axe 3, action 1] Sous-action : soutenir et développer les activités de réparation

[Axe 3, action 1] Sous-action : faire émerger de nouvelles activités de réparation

[Axe 3, action 3] Sous-action : soutenir les projets de création de ressourceries / recycleries

Plusieurs appels à projet sont prévus dans le PLPDMA et des initiatives non identifiées peuvent être soutenues en cours de programme, à l'instar de la Benne Idée dont le projet a émergé au cours du PLPDMA précédent.

Pas de modification des actions

- **Créer un budget participatif sur la réduction des déchets**

Le sujet de la prévention des déchets est trop restreint pour envisager de créer un budget participatif spécifique. La Métropole est cependant attentive aux remontées des projets émis par les budgets participatifs du territoire et peut aider à les concrétiser s'ils concernent la réduction des déchets.

Pas de modification des actions

- **Créer un label zéro déchet pour commerçants et restaurateurs**

Actions concernées :

[Axe 1, action 6] Promouvoir le Gourmet Bag auprès des clients de la restauration commerciale

[Axe 4, action 2] Communiquer sur la possibilité d'amener ses contenants personnels chez les commerçants

La Métropole a prévu des actions en faveur des commerçants et notamment des restaurateurs sur la réduction du gaspillage alimentaire mais aussi de leurs emballages. Un label zéro déchet est prévu dans le cadre de l'action 2 de l'axe 4 et de l'affichage promouvant le Gourmet Bag peut être distribué aux restaurateurs dans le cadre de l'action 6 de l'axe 1.

Modification apportée :

[Axe 1, action 6] Ajouter dans le descriptif de l'action la distribution de communication Gourmet Bag aux restaurateurs le souhaitant.

- **Mettre à disposition des lieux d'expérimentation pour réduire les déchets, faciliter l'installation de commerçants ou de lieux proposant du réemploi, ouvrir des boutiques de seconde main**

La mise à disposition de locaux n'entre pas dans le champ d'intervention de la direction des déchets ménagers qui applique le PLPDMA. Les services sont cependant en lien avec les différents acteurs au sein de la Métropole mais aussi des communes pour aider à l'installation d'activités en lien avec la prévention des déchets.

Pas de modification des actions

- **Donner les pots de fleurs dans les cimetières**

Le don de pots de fleurs peut faire l'objet de préconisations de la part des maîtres composteurs lors de l'installation de composteurs dans les cimetières.

Modification apportée :

Création d'une action [Axe 6, action 11] Valoriser les déchets des cimetières

- **Proposer des financements et bourses pour la recherche**

La Métropole travaille en collaboration avec l'Université de Lorraine et peut si le besoin s'en fait ressentir, accompagner la recherche sur la prévention des déchets.

Pas de modification des actions

- **Mettre fin à la TEOM et passer à la tarification incitative**

Action concernée :

[Axe 6, action 10] Communiquer de l'information incitative

Tous les bacs distribués sur le territoire sont aujourd'hui pucés et les données de poids et de levées sont enregistrées. Un programme d'information commence à être délivrée aux usagers. Le sujet de la tarification incitative n'est pas envisagé dans ce programme.

Pas de modification de l'action

Conclusion

Le projet de PLPDMA 2022-2026 a été accueilli favorablement par la population. Les actions proposées suscitent l'adhésion des citoyens, notamment sur compostage. En lien avec les questions relatives aux déchets mais ne pouvant être inscrit dans le PLPDMA car ne concernant pas la prévention des déchets, il est aussi noté des attentes fortes des usagers pour la mise en place d'une collecte des biodéchets, la propreté, la mise en place du tri sur le domaine public et des doutes sur le nouveau service de collecte des encombrants.

ANNEXE

Listes des questions, observations, remarques et propositions déjà inscrites au PLPDMA ou hors champ de prévention formulées lors de la consultation

Questions :

- Est-ce que l'on peut proposer d'autres actions dans le programme ?
- Beaucoup de déchets flottent dans le canal, qui doit nettoyer ?
- Pourquoi avoir supprimé les collectes hétérogènes ?
- Pourquoi certains types de verres ne sont pas recyclables ?
- Zéro déchet c'est bien, mais quand zéro sacs poubelles en plastique ?
- Que peut-on proposer aux personnes qui n'ont ni jardin ni l'envie d'avoir un lombricomposteur et/ou pas l'espace pour composter ?
- Qu'est-ce qui est sous-entendu dans la phrase « les biodéchets pris en charge par ce futur service » ? Faut-il comprendre que les citoyens disposeront d'un nouveau bac destiné à la collecte des biodéchets ? Et si oui, comment seront-ils traités, sachant que l'objectif affiché dans les enjeux reste une gestion de proximité.
- Quelle sera la répartition entre collecte des biodéchets et la gestion de proximité des biodéchets ?
- Quels sont les objectifs de déploiement du compostage partagé et du lombricompostage à partir de 2024 ?

Observations :

- « Il ne manque plus qu'une chose : la volonté des politiques. »
- « Un grand merci aux agents d'entretien de la ville de Nancy et du Grand Nancy. »
- « Je suis sur l'application Too Good To Go et je trouve qu'il n'y a pas beaucoup de commerces. Ça devrait être obligatoire. »
- « Vivement une planification écologique anti-déchets ».
- « Ce n'est pas avec des mesures "cosmétiques" qu'on va réduire de 15% nos déchets. »
- « Il faudrait peut-être être plus transparent et communiquer sur ce qui est réellement recyclé de nos poubelles jaunes. »
- « Commencez par éduquer vos agents sur le tri ! »
- « Je suis très contente qu'il n'y ait plus de ramassage d'hétérogènes. »
- « Arrêtez de distribuer l'Écho du Tri en format papier et surtout, respectez le Stop pub. »
- « Faut peut-être rester réaliste. »
- « Parler de zéro déchet est œuvre démagogique ! »

- « Objectif 0 passage de camions-bennes et facturation maximum pour un service de plus en plus dégradé sur le dos de l'écologie. »
- « Il faudrait déjà que le Grand Nancy recycle correctement le ramassage des déchets quand on voit que les éco sacs vont dans les ordures ménagères. »
- « Encore un programme débile de la métropole ... »
- « Arrêtez les injonctions contradictoires comme nous demander de ne plus utiliser nos véhicules polluants et nous imposer d'aller à la déchetterie à tout bout de champ. »
- « Zéro déchets, je crois que personne n'y ai arrivé. »
- « Je ne connaissais pas ce programme. »
- « Si le réseau des guides-composteurs voit le jour, il serait intéressant qu'il siége au sein de la commission consultative du PLPDMA. »
- « La mise en place d'un lombricomposteur dans un établissement n'est peut-être pas la meilleure solution en raison de la fermeture des établissements deux mois dans l'année. »
- « Je trouve un programme d'action très travaillé, on sent derrière le travail des équipes, bravo ! »
- « Il faudrait avoir des éléments sur la situation de départ (consommation par habitant et moyenne nationale), or, ils ne sont pas présents dans le document soumis à consultation. »
- « Peut surprendre l'absence de mesures qui touchent le portefeuille. »
- « Les consignes de tri affichées sur certains bacs ne sont plus à jour. »
- « Ne pas s'arrêter à un simple document administratif mais en faire une politique métropolitaine volontariste. »
- « Il faut impliquer l'ensemble des acteurs du territoire. »
- « Il faut multiplier les canaux d'information, faire passer le message par n'importe quel moyen. »
- « Il faut s'adresser également aux plus gros consommateurs pollueurs, c'est-à-dire ceux qui disposent d'un fort pouvoir d'achat. »

Remarques sur l'organisation de la consultation :

- « Impossible de participer [sur la plateforme]. »
- « Tous ceux que l'internet rebute ne peuvent pas participer et donner leur avis. Tout ça va finir par de l'écologie punitive avec comme prétexte que la population a été informé et n'a rien proposé ou trouvé à redire ! »

Propositions déjà inscrites au PLPDMA :

- Écoconsommation :

- Encourager la création et le développement de quartiers zéro déchet
- Organiser des défis zéro déchet
- Expérimenter des opérations à petite échelle (immeuble, quartier, entreprise, ...)
- Informer sur les coûts financiers et environnementaux
- Inventer de nouveaux lieux coconstruits avec les usagers

- Biodéchets :

- Équiper les pavillons d'un composteur avec une aide à la mise en service
- Communiquer et sensibiliser sur l'identification des biodéchets et la façon de faire le tri des biodéchets
- Recycler chez soi les déchets verts en paillis ou compost, faire du mulching, broyer
- Planter des composteurs partagés
- Former des référents par quartier pour le compostage partagé
- Travailler avec les Syndic de copropriété sur des aménagements d'espaces communs de compostage
- Proposer un accompagnement des personnes achetant un lombricomposteur

- Réemploi, réutilisation :

- Créer des zones de gratuité
- Favoriser la réparation des équipements
- Créer des ressourceries adossées aux déchetteries
- Créer un annuaire des réseaux d'ateliers de réparation, point de ventes de vêtements et électroménager d'occasion
- Valoriser des actions je loue, je donne, je partage
- Créer des ateliers de réparation vélos, jouets, livres, vêtements, ...
- Créer un village du réemploi
- Valoriser le gisement de textiles
- Collecter les textiles
- Travailler avec commerçants et consommateurs sur la fast-fashion
- Création d'un repair café par quartier
- Promouvoir les entreprises de seconde main existantes
- Constituer des stocks de pièces détachées de réemploi

- Identifier par flux les gisements pouvant être réemployés: développer les zones de réemploi ou points d'apport volontaire, structurer les activités de réparation, identifier les débouchés sur ces équipements réemployés
- Recenser les zones de dons
- Aménager les lieux pour préserver les matériaux et les objets
- Développer la filière de réemploi des textiles
- Développer des vestiaires solidaires, friperies, vestiaires pour prêt, achat et location, vêtements de sport, ..., inciter à la création d'une activité de tissus recyclés et de cours de couture
- Mettre en relation les réparateurs et les personnes voulant apprendre à réparer

- Réduction des emballages :

- Consigner et laver les emballages de la restauration à emporter
- Faire connaître le Gourmet Bag
- Consigner les bouteilles et cannettes
- Garder ses bocaux et récipients pour les faire revivre
- Disposer de grandes affiches dans les marchés pour que les clients viennent avec leurs emballages
- Soutenir les commerçants vendant en vrac
- Communiquer sur la possibilité d'amener ses contenants chez les commerçants

- Lutte contre le gaspillage alimentaire :

- Installer des frigos partagés
- Soutenir les initiatives valorisant les invendus
- Éduquer dans les cantines
- Proposer des ateliers de cuisine anti-gaspi
- Arrêter de jeter la nourriture des restos universitaires et du CHU
- Développer un partenariat avec l'application Too Good To Go
- Permettre à la restauration collective d'utiliser Too Good To Go

Propositions hors champ de la prévention des déchets :

- Tri des emballages :
 - Distribuer des écosacs à dates fixes
 - Distribuer plus d'écosacs
 - Créer des points de retraits de proximité en mairie pour les écosacs
 - Installer plus de bacs de tri, notamment sur le domaine public
 - Obliger les magasins à récupérer les emballages
 - Déverrouiller les containers jaunes pour permettre de pouvoir déposer les écosacs, permettre d'insérer des écosacs dans les moloks
 - Trier les stylos usagés
 - Développer des point d'apport volontaire pour les emballages
- Collecte des déchets
 - Collecter et méthaniser les biodéchets
 - Remettre en place la collecte des encombrants
 - Ramasser plus régulièrement les ordures ménagères et mettre des bacs de taille suffisante
 - Arrêter le ramassage à 5 ou 6h du matin
 - Créer une collecte des cartons pour les particuliers
 - Collecter les cartouches d'impression
 - Collecter plus souvent les emballages
 - Élargir les horaires de dépose des écosacs
 - Collecter les déchets avec des véhicules moins polluants (vélo cargo, véhicules électriques, ...)
- Déchetteries :
 - Organiser les déchetteries pour la valorisation
 - Distinguer déchetteries professionnelles et recycleries

- Propreté :
 - Installer des cendriers sur le domaine public
 - Installer plus de corbeilles
 - Distribuer des pinces pour ramasser les déchets

- Développement économique
 - Inventer un concept-store du réemploi en centre-ville
 - Franchiser les commerces de seconde main par la mise à disposition de systèmes de gestion code barre et paiement automatisé
 - Ouvrir une boutique éphémère vintage

- Autres :
 - Plus de toilettes publiques à Nancy
 - Végétaliser les rues, façades et toits
 - Plus de pistes cyclables
 - Apprendre à jardiner dans des petites espaces
 - Faciliter la récupération des eaux pluviales
 - Limiter le gaspillage d'eau des fontaines publiques
 - Repenser l'aménagement urbain pour s'adapter aux usages et faciliter le tri
 - Faire le lien avec le PCAET et l'ensemble des autres politiques publiques locales
 - Remplacer la publicité qui pousse à la surconsommation par une publicité en faveur des enseignes locales qui proposent des produits et activités plus respectueux de l'environnement, des alternatives au jetable, de seconde main
 - Installation d'hôtel à insectes, de ruches, la plantation de fleurs mellifères
 - Rajouter plusieurs boites pour protéger les livres déposés dans l'arbre à livres du parc Sainte-Marie en cas d'intempéries